

COMPETITIONS REGIONALES SENIORS REUNION DU 4 AOUT 2025

PAGE 1/4

P.V. n° 2

Président: M. LEYGE.

Présents : MM. BATTOU - BOUDET – LAGARDE - NARBATE – OYHAMBERRY – REPENTIN – ROUGER - SICOT – SISSAOUI.

Excusé : M. DUBEAU.

Administratif : M. MOUTHAUD.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr, le droit d'examen étant de 116 euros.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

REPECHAGE DE L'U.S. LEGE CAP FERRET EN NATIONAL 3

La Commission prend connaissance du **repêchage officiel du club de l'US LEGE CAP FERRET en Championnat National 3** à la suite de la réception d'un courriel de la Fédération Française de Football le 1er août 2025.

Considérant la réglementation juridique mentionnée à l'article 15.5 des RG de la LFNA :

" 5/ A l'exception des points 1/ et 2/, en cas de vacance dans une poule, il sera procédé au repêchage de la meilleure équipe reléguée de la poule. A défaut, elle sera choisie parmi les autres équipes reléguées des autres poules. »

Considérant que la 1ère phrase ne peut s'appliquer pour le club de l'U.S. LEGE CAP FERRET qui était sportivement rétrogradé en Régional 1, il est décidé de repêcher la meilleure équipe reléguée de Régional 1 en Régional 2.

Par ces motifs et considérant les validations juridiques de la FFF et de la LFNA à ce sujet, la commission (à l'exception de M. LAGARDE) **décide de repêcher le club de l'E.S. BUXEROLLES** classé moins bon 10ème des deux poules de Régional 1.

Une nouvelle version de composition des poules de Régional 1 à la suite de ce repêchage figure en annexe 1 (les clubs ayant changé de poule étant surlignés en jaune) et sera présentée à un prochain Comité de Direction de Ligue pour **validation définitive** et toujours sous réserve des procédures en cours.

CONSEQUENCES EN REGIONAL 2

La Commission,

- Considérant la décision de la C.R. des COMPETITIONS SENIORS actant l'intégration de l'équipe réserve de BERGERAC PERIGORD F.C. en Régional 2, à la suite de l'exclusion des championnats nationaux de son équipe fanion engagée de facto en Régional 1 à la place de l'équipe réserve sportivement maintenue,
- Considérant que le Championnat Seniors Régional 2 comportait alors un effectif surnuméraire et se composait exceptionnellement d'un total de 73 équipes réparties en six poules, cinq poules de 12 équipes et une poule de 13 équipes (Poule D)

COMPÉTITIONS RÉGIONALES SENIORS REUNION DU 4 AOUT 2025

PAGE 2/4

- Considérant que le repêchage du club de l'ES BUXEROLLES en Championnat Régional 1 permet simplement de rétablir la composition du Championnat Régional 2 à un total de 72 équipes, telle qu'elle était réglementairement prévue,
- Considérant, dès lors, qu'aucune place n'étant laissée vacante au sein du Championnat Régional 2, il convient de **revenir à une composition homogène à 12 équipes par poule**, sans qu'il soit donc nécessaire de faire application de l'article 15 des RG de la LFNA et donc de procéder à un repêchage au niveau inférieur (Régional 3).

Par ces motifs, décide de modifier la composition des poules de Régional 2 et de revenir à une composition de 6 poules de 12 équipes.

Une nouvelle version de composition des poules de Régional 2 à la suite de ce repêchage figure en annexe 2 (les clubs ayant changé de poule étant surlignés en jaune) et sera présentée à un prochain Comité de Direction de Ligue pour validation définitive et toujours sous réserve des procédures en cours.

Prochaine réunion sur convocation,

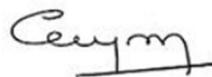
Le Président de séance,
Marc LEYGE



Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD



Procès-Verbal validé par la Secrétaire Générale, Catherine VEYSSY, le 4 août 2025



ANNEXE 1 – NOUVELLE COMPOSITION DES POULES DE REGIONAL 1

REGIONAL 1

POULE A

- 16. Angoulême Charente F.C. (2)
- 16. Jarnac Sports
- 17. F.C. Périgny
- 17. Rochefort F.C.
- 19. E.S.A. Brive
- 24. **Trélissac Antonne Périgord F.C.**
- 79. R.C. Parthenay Viennay
- 79. F.C. Nueillaubiers
- 79. F.C. Bressuire
- 79. Thouars Foot 79
- 86. E.S. Buxerolles**
- 86. C.A. Neuville
- 87. Limoges Football
- 87. C.S. Feytiat

POULE B

- 24. **Bergerac Périgord F.C.**
- 33. F.C. St Médard en Jalles
- 33. S.A. Mérignacais
- 33. F.C. Biganos
- 33. F.C.E. Mérignac Arlac
- 33. **Stade Bordelais**
- 33. Jeunesse Villenavaise
- 33. F.C. Girondins de Bordeaux (2)**
- 40. St-Paul Sport
- 47. Ent. Boé Bon Rencontre
- 47. F.C. Marmande 47
- 64. A.S. Mazères Uzos Rontignon
- 64. Arin Luzien
- 64. Aviron Bayonnais (2)

ANNEXE 2 – NOUVELLE COMPOSITION DES POULES DE REGIONAL 2

REGIONAL 2

POULE A

- 17. **E.S. La Rochelle**
- 17. F.C. Dompierre Ste-Soulle
- 79. Thouars Foot 79 (2)
- 79. **C.O. Cerizay**
- 79. Avenir 79 F.C.
- 79. F.C. Chauray (2)
- 86. U.E.S. Montmorillon**
- 86. Stade Poitevin F.C. (2)
- 86. U.S. Chauvigny (2)
- 86. E.S. Beaumont St-Cyr
- 86. Ozon F.C
- 86. F.C. 3 Vallées 86

POULE B

- 16. F.C. Charente Limousine**
- 19. Tulle Football Corrèze
- 19. A.S. de St-Pantaléon de Larche
- 19. A.S. Jugeals Noailles
- 23. E.F. Aubussonnais
- 23. E.S Guérétoise
- 23. Avenir de Gouzon
- 86. C.A. St Savin St Germain
- 86. La Ligugéenne
- 87. **A.S. Aix sur Vienne**
- 87. **J.A. Isle**
- 87. U.S.E. Couzeix-Chaptelat

POULE C

- 16. Stade Ruffécois
- 16. La Roche Rivières F.C.T.
- 17. **A.S Cozes**
- 17. L.D.R.B. Chatelaillon Yves
- 17. Etoile Maritime F.C.
- 33. F.C.E. Mérignac Arlac (2)**
- 33. U.S. Cenon
- 33. C.M.O. Bassens
- 33. U.S. Bouscataise
- 33. F.C.G. St Emilionnais
- 79. U.A. Chamois St-Flo
- 79. O.L. St-Liguaire Niort

POULE D

- 16. J.S. Sireuil
- 16. Alliance Foot 3B
- 24. **E.S. Boulazac**
- 24. **Trélassac Antonne Périgord F.C. (2)**
- 24. Prigonrieux F.C.
- 24. **Bergerac Périgord F.C. (2)**
- 33. F.C. Arzac Le Pian Médoc
- 33. **F.C. Coteaux Libournais**
- 33. Union St Bruno
- 33. F.C. Cœur Médoc Atlantique
- 33. **F.C. St André de Cubzac**
- 33. St Stade Médardais

POULE E

- 33. **F.C. Portes Entre Deux Mers**
- 33. F.C. Pessac Alouette
- 33. **Jeunesse Villenavaise (2)**
- 33. F.C. Andernos Sport
- 33. F.C. Talence
- 33. La Brède F.C.
- 40. Seignosse Capbreton Soustons
- 40. Biscarrosse Olympique
- 40. **F.C. Tartas St Yaguen**
- 40. **E.S. Montoise**
- 64. Les Genets d'Anglet Foot (2)
- 64. Les Croisés St-André Bayonne

POULE F

- 33. E.S. Audenge
- 33. U.S. Lormont
- 33. F.C. des Graves
- 33. Patronage Bazadais
- 33. Stade Bordelais (2)
- 40. **A.S. Tarnos**
- 40. Stade Montois
- 40. F.C. Doazit
- 47. S.U. Agenais
- 47. **F.C. Porte d'Aquitaine 47**
- 64. F.C. Lescarien
- 64. Hiriburuko Ainhara